

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2012

DON D'HEURES DE RÉDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL OU DE RÉCUPÉRATION
À UN PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE - (n° 4179)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Salen

à l'amendement n° 7 de M. Grand

à l'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« financière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.